

RÉGION

19/08/2020

LIÈGE – EXCLUSIF

# Cocktail Molotov chez Demeyer: aucun auteur identifié !

Le parquet souhaite clôturer le dossier. On ne saura jamais qui a incendié le domicile du bourgmestre de Liège

DE TOUTE FACON CE N'EST PAS MOI COMME BEAUCOUP QUI PLEURERONT SUR LE GROS WILLY



Une vitre de la maison avait été cassée et un cocktail Molotov jeté à l'intérieur du bureau.S.B

Vitre de la maison cassée et cocktail Molotov jeté à l'intérieur d'une pièce qui était un bureau. S'en suit un incendie qui fait des dégâts. Un acte criminel dont la cible était claire. Ce n'était ni plus ni moins que le bourgmestre de Liège en personne qui était visé : Willy Demeyer. Nous sommes alors en plein dans la mouvance des Gilets jaunes dont certains n'ont pas digéré les mesures prises par le mayer principal, notamment au niveau des interpellations de plusieurs d'entre eux.

## Un acte connoté

Il s'avère d'ailleurs que cette piste va très vite être privilégiée par les enquêteurs de la section « terrorisme et radicalisation » de la police judiciaire fédérale de Liège. Le procureur du Roi de Liège, Philippe Dulieu, nous confiait ainsi : « Il n'y a pas de volet terroriste à l'histoire, si ce n'est que jeter un cocktail Molotov sur la façade d'un bourgmestre peut, dans le contexte actuel gilets jaunes ou autres, avoir une connotation revendicatrice. Il n'y a pas d'élément qui nous permette de dire que nous sommes face à un mouvement anarchiste ou un autre. Mais par contre, le contexte, le modus operandi et le choix de la cible évoquent un acte qui peut être connoté mais pas du tout dans la mouvance islamiste. »

## 1,5 an plus tard

...

Mais un an et demi plus tard, les pistes se sont refroidies. Elles n'ont en tout cas pas permis d'identifier le moindre suspect. Dès lors, c'est un réquisitoire de non-lieu qui sera demandé par le parquet de Liège, comme le confirme le Premier substitut du procureur du roi, actuellement en charge des relations avec la presse, Renaud Xhonneux.

Le parquet de Liège avait pourtant ouvert une information judiciaire dans la foulée du jet de cocktail Molotov pour incendie d'un immeuble la nuit. Une qualification qui peut être sévèrement punie. Du moins, en théorie puisque mettre le feu, la nuit, dans un bâtiment habité (NDLR: même s'il ne l'était pas lorsque le cocktail Molotov a été jeté) est passible d'une lourde peine de prison, qui peut aller jusqu'à 15 années de réclusion, avec un minimum d'une année.

Désormais, le dossier va désormais prendre la direction de la chambre du conseil. Là, deux possibilités. Soit Willy Demeyer et son avocat sollicitent des devoirs complémentaires, soit on en reste là et le dossier est clôt.

Contacté par nos soins, Me Adrien Masset, avocat de Willy Demeyer qui est partie civile dans le dossier et a déposé plainte contre X, on confie : « J'ai été informé de la décision du parquet de Liège. De notre côté, nous allons donc avoir accès au dossier et aux éléments qu'ils comportent. Nous savions qu'il y avait une potentielle piste « Gilet jaune », mais qui n'a visiblement rien donné. Ou qui n'a en tout cas pas permis de mettre un nom sur le « X ». » Willy Demeyer, quelque peu déçu de cette issue, dit pour sa part « prendre acte » du réquisitoire de non-lieu dressé par le parquet de Liège. Mais il se réserve le droit de demander de potentiels devoirs complémentaires lors de la chambre du conseil.

On ne saura donc probablement jamais, sauf si une personne se dénonçait ou fournissait un renseignement capital, qui a incendié l'habitation privée à Jupille du bourgmestre de Liège Willy Demeyer, pourtant personnalité publique de premier plan...